PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Compte-rendu de réunion

Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée (COGEPOMI)

23/06/26

Participants et pouvoirs :

- cf. annexe

Pièces jointes :

- Support de séance
- Délibération du COGEPOMI donnant avis sur le projet de PLAGEPOMI 28-33 hors encadrement de la pêche de l'alose feinte de méditerranée

Rappel de l'ordre du jour :

- Point 1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2025 **– VOTE**
- Point 2 – Révision du PLAGEPOMI cycle 28-33 **– VOTE**

  Présentation pour avis du projet de PLAGEPOMI révisé pour le cycle 28-33 hors encadrement de la pêche de l'alose feinte de méditerranée

  (DREAL de bassin et Secrétariat technique du COGEPOMI)

Sujets abordés	Commentaires	Suite
Introduction	Mme Élise Régnier, directrice adjointe de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, préside la séance en qualité de représentante du préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée. Elle remercie les membres pour leur participation. Sur les 24 membres délibératifs composant le comité, 17 sont présents ou représentés par procuration ; le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir. En ouverture, Mme Régnier souligne l'importance de cette réunion du COGEPOMI, appelée à se prononcer sur le projet de PLAGEPOMI 2028-2033. Elle précise toutefois que le volet relatif à la pêche de l'alose sera examiné lors d'une séance spécifique prévue en septembre, afin de permettre l'analyse préalable des carnets de pêche de la saison 2026. Elle adresse ses remerciements à l'ensemble des structures ayant contribué à l'élaboration du projet : les services du secrétariat technique (DREAL et directions régionales de l'OFB d'Auvergne-Rhône-Alpes, d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur), ainsi que MRM, qui ont travaillé aux côtés de la délégation de bassin à la préparation de ce document porteur d'ambitions fortes pour la période 2028-2033. Mme Régnier rappelle que le projet a été présenté à la Commission technique le 21 mai dernier et que ses membres ont été invités à formuler leurs observations afin d'enrichir le document. Les suites données à ces contributions et les ajustements proposés seront présentés au cours de la présente séance. Enfin, elle indique que les réunions du COGEPOMI de ce jour et de septembre doivent permettre de finaliser le projet qui sera ensuite soumis à l'évaluation environnementale, prévue en octobre-novembre 2026, puis à la consultation du public, programmée en avril-mai 2027. M Pierre-Jean Martinez présente au comité Mme Céline Morcel, bureau d'études Citadia, qui conduira l'évaluation environnementale du PLAGEPOMI	
Traitement des points à l'ordre du jour		
1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2025	Mme Élise Régnier soumet au vote du COGEPOMI le compte rendu de la réunion du COGEPOMI du 15 décembre 2025 dont le projet a été transmis par mél le 21 janvier 2026 et n'a fait l'objet d'aucune observation. **Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**	VOTE : Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité
2 – Révision du PLAGEPOMI cycle 28-33 – hors encadrement de la pêche de l'alose feinte de méditerranée	> Présentation des principales évolutions pour le cycle 28-33 - hors encadrement de la pêche de l'Alose feinte de méditerranée, DREAL ARA, délégation de bassin et Secrétariat technique du COGEPOMI cf support de présentation **Cadre élaboration, structure du document et volet A préambule** > Présentation Estelle Ferrari DREAL de bassin **Volet B - présentation des espèces** > Présentation Pierre Campton MRM	

Discussion

Concernant les espèces ciblées par le projet, M. Monnet (Fédération de pêche de la Drôme) évoque le cas de l'esturgeon européen, espèce historiquement présente sur le bassin mais aujourd'hui disparue, et qui, comme dans les précédents plans, n'est pas identifiée comme espèce cible dans le projet de PLAGEPOMI. Il souligne l'importance de ne pas oublier cette espèce patrimoniale et estime qu'une réflexion sur les possibilités de sa réintroduction dans le bassin pourrait être engagée. À cet égard, il cite les expérimentations et programmes de recherche conduits sur le bassin Garonne-Dordogne-Gironde, visant à restaurer les populations de cette espèce menacée.

Mme Estelle Ferrari, délégation de bassin, rappelle que le projet comporte un encart consacré à cette espèce, qui souligne l'intérêt d'engager une réflexion sur les perspectives de sa réintroduction dans le bassin.

M. Vincent Ravel (Fédération de pêche du Gard) relaie la volonté des fédérations de pêche d'inscrire une dimension plus opérationnelle au projet afin de faire progresser les réflexions sur cette thématique. À ce titre, il propose la création d'un groupe de travail dédié à l'étude de la faisabilité d'une réintroduction de l'esturgeon européen sur le bassin Rhône-Méditerranée, en s'appuyant notamment sur les retours d'expérience des programmes conduits sur le bassin Garonne-Dordogne-Gironde.

M. Pierre-Jean Martinez, délégation de bassin, rappelle que le projet de PLAGEPOMI ouvre déjà la possibilité de conduire des expérimentations sur ce sujet. Il souligne toutefois que le plan porte une ambition forte en faveur des espèces migratrices encore présentes sur le bassin, dont l'état de conservation demeure particulièrement préoccupant.
Il ajoute que toute réflexion relative à une éventuelle réintroduction de l'esturgeon européen devra s'appuyer sur un diagnostic préalable permettant d'évaluer les conditions d'accueil de l'espèce sur le bassin. Cette analyse devra notamment prendre en compte l'ensemble des pressions susceptibles d'affecter sa survie, son développement et la pérennité de ses populations.

M. Nicolas Coubis (AAIPPED Rhône Aval) et M Valentin LONNI (CNPMEM) précisent la position de la pêche professionnelle concernant la réintroduction de l'esturgeon européen : les structures professionnelles se félicitent du retour progressif de l'esturgeon européen sur le bassin Garonne-Dordogne, même si les premiers signes d'une reproduction naturelle (qui n'a pas été observée depuis 1994) sont encore attendus. Le partenariat intégré au Plan National d'Actions en faveur de l'esturgeon européen témoigne de la réussite d'une association entre les acteurs de la conservation, de la recherche et de la profession. Les efforts menés ont été conséquents et durent depuis quasiment 20 ans pour arriver aux résultats visibles aujourd'hui. La profession estime cependant, au regard de

	l'ensemble des facteurs de mortalité des poissons migrateurs existant sur le bassin du Rhône (pollutions, mauvais état des habitats, continuité écologique non rétablie, présence du silure), qu'il est prématuré de réfléchir à une potentielle réintroduction de l'esturgeon européen. En particulier, la profession a constaté en 2023 que le silure exerçait une pression de prédation sur les alevins d'esturgeons relâchés qui pourrait nuire aux efforts de toutes les structures impliquées. Cela a engendré la mise en place de pêche d'effarouchement sur toutes les frayères potentielles plusieurs jours avant et après les relâchés afin de limiter cette pression. En l'état, et du fait du manque d'actions sur la régulation de la population de silure du Rhône, la profession n'est pas favorable à la mise en place de travaux de réflexion sur la réintroduction de l'esturgeon européen sur le bassin du Rhône. Mme Élise Régnier souligne que la réussite des opérations de réintroduction de l'esturgeon européen engagées sur le bassin aquitain reste encore à confirmer. Elle invite les structures impliquées dans ces programmes à partager régulièrement avec le COGEPOMI les résultats et enseignements issus des travaux en cours. Elle estime qu'avant d'envisager toute démarche opérationnelle sur le bassin Rhône-Méditerranée, il convient d'évaluer les perspectives de réussite d'une telle réintroduction au regard des conditions écologiques du bassin, mais également des moyens techniques et financiers qu'elle nécessiterait. M. Vincent Ravel (Fédération de pêche du Gard) souligne les difficultés rencontrées par les anguilles et les aloses lors de leur dévalaison sur le bassin. Il estime que cette problématique nécessite de poursuivre l'amélioration des connaissances relatives aux différentes pressions qui s'exercent sur ces espèces, afin de disposer des éléments nécessaires à la mise en œuvre d'actions adaptées. Il rappelle par ailleurs l'attente forte des pêcheurs de loisir en faveur d'une meilleure harmonisation des mesures de gestion entre le domaine maritime et les eaux continentales, afin de garantir une cohérence accrue dans la préservation et la gestion des poissons migrateurs. Mme Élise Régnier rappelle que la distinction entre le domaine fluvial et le domaine maritime relève d'un cadre réglementaire qui fixe les limites de compétence de chacun. Si une harmonisation complète des dispositifs de gestion n'est pas envisageable, elle souligne en revanche la nécessité de renforcer la coordination entre les acteurs concernés, démarche que la DREAL de bassin soutient pleinement. **Volet C – Les cinq orientations du PLAGEPOMI** **Orientation 1 – reconquérir les axes de migration** > Evolution des zones d'action par espèce Estelle Ferrari DREAL de bassin > Identification des actions de restauration et focus bassin du Rhône Estelle

	Ferrari DREAL de bassin > focus PACA : Valentin Touzet DREAL PACA > focus Occitanie : Frédérique Batlle DREAL Occitanie > focus lagunes : Estelle Ferrari DREAL bassin **Discussion** M. Vincent Ravel (Fédération de pêche du Gard) attire l'attention sur la difficulté de porter auprès des parties prenantes des actions spécifiquement dédiées à la lamproie, au regard de la situation actuelle de l'espèce sur le bassin et des enjeux de mobilisation qui en découlent. En réponse, Mme Estelle Ferrari précise que les actions mentionnées dans le projet et susceptibles de bénéficier à la lamproie ont été définies en ciblant prioritairement l'alose. Cette approche se traduit tant dans la délimitation des zones d'action que dans l'identification des actions de restauration prioritaires. M. Nicolas Marc, DR OFB Occitanie, confirme que les zones d'action retenues en faveur de la lamproie ont été ajustées en tenant compte de la présence avérée de l'alose. En conséquence, les secteurs dans lesquels la présence de cette dernière n'est pas démontrée ont été retirés afin de concentrer les efforts sur les zones à enjeux communs pour ces deux espèces. M. Jean-Claude Monnet (Fédération de pêche de la Drôme) évoque la situation du seuil des Claires (ou des Collières) sur le ruisseau des Collières. Il souligne que la restauration de la continuité écologique au droit de cet ouvrage constitue un enjeu prioritaire pour l'anguille. Il rappelle que cet obstacle demeure aujourd'hui infranchissable pour l'espèce, alors même qu'un aménagement a été réalisé plus en amont sur le Dolon. En réponse, M. Pierre-Jean Martinez rappelle que le projet de PLAGEPOMI met en avant la nécessité de prendre en compte les enjeux liés aux poissons migrateurs dans l'ensemble des projets situés au sein des zones d'action identifiées. M. Luc Rossi (Fédération de pêche des Bouches-du-Rhône) évoque par ailleurs la situation de l'Huveaune, dont les eaux, fortement impactées par des pollutions, ne sont actuellement pas reconnectées à la mer. Il souligne la nécessité de concilier les différents enjeux environnementaux, sanitaires et de continuité écologique présents sur ce secteur. Mme Estelle Ferrari indique que cette problématique a bien été identifiée par les services de l'État. Elle précise qu'un paragraphe spécifique consacré à la situation de l'Huveaune a été intégré au projet afin de prendre en compte les enjeux particuliers de ce territoire : [*ZAP Huveaune → ajout $ Orientation 1 - 2.2.1 ZAP/ZALT anguille 2.2.1.2. Les fleuves côtiers méditerranéens – En PACA* *> Sur la ZAP de Huveaune, une réflexion est à conduire par les acteurs locaux sur l'ensemble du tronçon, notamment par les collectivités concernées, pour favoriser la remontée des anguilles présentes en mer. Cette réflexion devra*

intégrer l'ensemble des enjeux liés aux usages et au fonctionnement du cours d'eau et de la mer à son embouchure, aux dérivations des eaux de l'Huveaune vers la Calanque de Cortiou, et conduire à étudier la faisabilité technique et financière des opérations de restauration.]

Mme Élise Régnier informe le comité que la DREAL engagera un travail de valorisation des actions menées ces dernières années en faveur de la reconquête des axes de migration. Elle souligne que les propositions d'extension des zones d'action ainsi que l'identification de nouvelles priorités résultent directement des progrès réalisés dans le cadre des précédents PLAGEPOMI. Les actions conduites ont permis d'améliorer la situation sur plusieurs secteurs et ouvrent aujourd'hui de nouvelles perspectives pour la restauration de la continuité écologique et la reconquête des habitats accessibles aux espèces migratrices.

M. Nicolas Stolzenberg (CONAPPED) souligne l'évolution des zones d'action proposées en faveur de l'anguille. Il attire l'attention sur la nécessité de renforcer les dispositifs de suivi afin de mieux évaluer l'efficacité des actions de restauration et de s'assurer de la transparence des ouvrages pour les migrateurs. Il indique que la profession est prête à contribuer à ces travaux en mobilisant notamment les techniques et les moyens d'observation issus de la pêche professionnelle.

M. Vincent Ravel évoque par ailleurs la nécessité de préserver les étangs gardois colonisés par l'anguille, qui constituent des habitats importants pour l'espèce tout en accueillant une activité de pêche professionnelle. Il souligne l'intérêt de prendre en compte ces milieux dans les réflexions et les actions de gestion portées par le plan.

Volet C – Les cinq orientations du PLAGEPOMI

Orientation 2 – La gestion des pêches

> Présentation Estelle Ferrari DREAL de bassin

> Rappel de la réglementation qui encadre la pêche des poissons migrateurs sur le bassin et partage des évolutions réglementaires en préparation.

Le sujet de l'encadrement de la pêche de l'alose par le PLAGEPOMI fera l'objet d'un COGEPOMI dédié en septembre à l'issue de la saison de pêche 2026 et de l'exploitation des carnets.

Discussion

M. Vincent Ravel regrette que les scénarios qui seront soumis à la discussion n'intègrent pas l'hypothèse d'une absence d'encadrement spécifique de la pêche de l'alose.

En réponse, M. Pierre-Jean Martinez rappelle que les modalités d'encadrement de la pêche de l'alose mises en place en 2025 ont été reconduites pour la saison 2026. Cette reconduction vise notamment à permettre une appropriation satisfaisante du nouveau dispositif par les pêcheurs de loisir, en particulier en ce qui concerne la tenue et la restitution à l'OFB des carnets de pêche destinés au suivi des captures.

Mme Élise Régnier précise que les modalités d'encadrement de la pêche de l'alose qui seront retenues pour la période à venir seront définies au regard de l'état de conservation de l'espèce et des éléments de connaissance disponibles sur sa situation à l'échelle du bassin.

Volet C – Les cinq orientations du PLAGEPOMI

Orientation 3 : Suivre l'évolution des populations à l'échelle du bassin

> Présentation MRM

Discussion

Mme Marie Bearez (CNR) revient sur le projet de déploiement et de pérennisation du dispositif de vidéo-comptage prévu dans le cadre du suivi des populations d'aloses. Elle indique que, pour la CNR, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des équipements envisagés sur les ouvrages de la concession représenterait un investissement trop important. À ce titre, elle exprime le souhait de l'entreprise qu'une réflexion soit engagée sur les modalités de déploiement du dispositif, en envisageant notamment un portage autre que celui de la CNR.

En réponse, M. Pierre-Jean Martinez souligne que le projet de PLAGEPOMI prend déjà en compte cette problématique. Il précise que le document prévoit la conduite de réflexions tant sur les modalités de portage et de gouvernance du dispositif que sur la faisabilité technique des équipements envisagés.

Mme Estelle Ferrari rappelle les dispositions prévues dans le projet de PLAGEPOMI concernant ce sujet :

> *Il est important de parvenir à visualiser la répartition des flux migratoires sur chaque axe colonisé. C'est la raison pour laquelle la stratégie de suivi consiste à étoffer le réseau de stations de vidéo-comptage sur le bassin rhodanien et les fleuves côtiers.*

La mise en œuvre de la stratégie de suivi nécessite une réflexion approfondie, notamment sur l'investissement et le financement de l'équipement des stations, ainsi que sur l'exploitation des données, qui peuvent devenir conséquents lorsque les dispositifs se multiplient. Dans ce contexte, le recours à des systèmes de vidéo-comptage amovibles pourrait constituer une alternative à l'équipement permanent de l'ensemble des sites.

M. Vincent Ravel (Fédération de pêche du Gard) souligne la nécessité de rechercher un équilibre entre les objectifs environnementaux poursuivis et les coûts associés à la mise en œuvre des actions envisagées.

M. Nicolas Courbis (AAIPPED Rhône aval) s'interroge sur les possibilités de valorisation des données issues des pêches scientifiques afin de renforcer les dispositifs de suivi et d'améliorer les connaissances sur les populations de poissons migrateurs.

M. Nicolas Marc, OFB, précise que l'exploitation et l'analyse des données collectées dans le cadre du réseau de suivi de l'anguille sont prévues par la direction régionale de l'OFB Auvergne-Rhône-Alpes.

	M. Nicolas Stolzenberg (CONAPPED) présente la proposition formulée par les pêcheurs professionnels visant à renforcer les suivis, notamment dans les milieux profonds, où les dispositifs actuels demeurent limités. cf contribution des pêcheurs professionnels - action 1 : *> Suivis de la population d'anguilles du Rhône au verveux par marquage/recapture* *Les données répertoriées dans les passes-pièges ou dans les stations du RSA par inventaires piscicoles ne donnent qu'une image tronquée de la réalité (Roche et Richard 2011). C'est pourquoi il convient de compléter ces données par des investigations effectuées en eau profonde (Valadou 2018) à l'aide d'engins de pêche comme les verveux, aptes à échantillonner ces milieux sous réserve qu'ils soient manipulés par des pêcheurs professionnels rompus à leur utilisation. L'action 1 permet de répondre à ce questionnement et de mieux apprécier la production en anguille jaune produite dans une zone inter-barrage, et la structure en taille du stock. Cette production peut ensuite être comparée avec une zone adjacente en complétant les investigations par des expériences de marquage – recapture qui permettront de consolider les observations sur la perméabilité de l'obstacle à la montée.* Mme Estelle Ferrari remercie les pêcheurs professionnels pour leur contribution , elle indique que le PLAGEPOMI encourage pleinement l'implication des professionnels de la pêche dans les dispositifs de suivi des populations de poissons migrateurs ainsi que dans les actions visant à améliorer les connaissances sur ces espèces et leurs habitats. Elle précise qu'afin de traduire cette orientation, un paragraphe spécifique a été ajouté au projet, dans la partie « Orientation 2 – Autres actions en lien avec la pêche », afin de valoriser et d'encourager la contribution des pêcheurs aux programmes de suivi et aux démarches d'acquisition de connaissances. *> La contribution des pêcheurs professionnels aux dispositifs de suivi et d'amélioration des connaissances est encouragée. Les actions proposées en ce sens par les organisations professionnelles de pêcheurs doivent faire l'objet d'une analyse de leur intérêt sur le long terme incluant l'étude de leur faisabilité technique et financière, ainsi que de leur complémentarité avec les dispositifs existants. Ces éléments seront examinés par le COGEPOMI et sa commission technique afin d'envisager les suites à donner dans le cadre de la mise en œuvre du PLAGEPOMI.* **Volet C – Les cinq orientations du PLAGEPOMI** **Orientation 4 : améliorer la connaissance des espèces et leurs habitats** > présentation des principales évolutions, Estelle Ferrari DREAL de bassin > présentation des besoins par espèce, Pierre Campton MRM **Volet C – Les cinq orientations du PLAGEPOMI** **Orientation 5 : sensibiliser aux enjeux et valoriser les acquis** > Présentation Estelle Ferrari DREAL de bassin **Discussion**

	M Pierre Vinches, DREAL Occitanie propose d'intégrer également dans cette partie la communication des données scientifiques. Mme Estelle Ferrari, délégation de bassin propose en réponse de compléter l'orientation 5 - 2. Communiquer auprès des acteurs professionnels : résultats scientifiques, données, retours d'expérience - en se référant aux outils de suivi présentés volet D : l'observatoire des poissons migrateurs et le tableau de bord du PLAGEPOMI, accessibles en ligne, pour la mise à disposition des données. **Volet D : pilotage, suivi et évaluation du plan de gestion** > Présentation Estelle Ferrari DREAL de bassin **Dernières évolutions portées par le SectecPOMI et en réponse aux contributions recueillies à l'issue de la CTPOMI du 21 mai** > présentation, Estelle Ferrari DREAL de bassin **Discussion** M Pierre Jean Martinez, délégation de bassin rappelle que l'objectif pour finaliser le PLAGEPOMI est de stabiliser une première version afin de permettre son évaluation environnementale. M. Vincent Ravel et M. Luc Rossi (fédérations de pêche) rappellent l'importance d'anticiper les opérations d'abaissement du Rhône. Ils réitèrent également la demande des pêcheurs de loisir de poursuivre les réflexions relatives à la relève des passes-pièges, au regard des risques de mortalité qu'elles peuvent engendrer. Ils soulignent en outre la nécessité d'examiner les possibilités d'automatisation de ces dispositifs, les fédérations ne disposant pas des ressources humaines et financières suffisantes pour assurer les interventions et opérations de relève associées. Mme Élise Régnier rappelle que le projet de PLAGEPOMI prévoit l'étude des modalités d'automatisation de ces passes. Mme Marie Bearez, CNR, présente la position générale de l'entreprise concernant le projet de PLAGEPOMI 2028-2033. Elle indique que la CNR ne sera pas en mesure de s'engager sur l'ensemble des actions envisagées relevant de son champ de compétence. Elle souligne notamment que la question des arrêts de turbinage, dont l'étude est proposée afin de réduire la mortalité des anguilles lors de leur dévalaison, constitue un enjeu particulièrement sensible pour l'entreprise en raison des conséquences économiques que ces arrêts de turbinage pourraient engendrer.	
Avis sur le projet de PLAGEPOMI 2028-2033 – hors encadrement pêche alose	**Mme Élise Régnier soumet le projet de PLAGEPOMI 2028-2033 - hors encadrement de pêche de l'alose - au vote du COGEPOMI**	VOTE : Le projet est adopté à l'unanimité des voix

Fin de séance	Mme Élise Régnier remercie les intervenants et l'ensemble des participants et clôt la séance. Le prochain COGEPOMI sera programmé en septembre 2026 pour avis sur le projet de PLAGEPOMI relatif à l'encadrement de la pêche de l'alose feinte de méditerranée.

Annexe Participants et pouvoirs				
COLLEGE	**MODALITES DESIGNATION**	**Organisme**	**Nom**	**Présent / Pouvoir**
ETAT (9)	Arrêté du 29 juillet 2016 fixant la composition du COGEPOMI	Préfète Auvergne-Rhône-Alpes, ccordinatrice de bassin	Représentée par Élise REGNIER (Directrice adjointe DREAL ARA)	Présente
		DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Pierre-Jean MARTINEZ	Présent avec Estelle FERRARI
		DREAL PACA	Sébastien FOREST	Représenté par Nathalie QUELIN Valentin TOUZET
		DREAL Occitanie	Alain MONTEIL	Représenté par Pierre VINCHES Frédérique BATLLE
		DIRM MEDITERRANEE	Pierre MOTTA	Présent
		DDTM 30	Charlotte COURBIS	Représenté par Laurent MORAGUES Geneviève SOLER
		DDT 84	Olivier CROZE	Pouvoir à Nathalie QUELIN DREAL PACA
		DDTM 34	Pierre-Luc LECOMPTE (Directeur Adjoint Délégué à la Mer et au Littoral)	Représenté par Gaëlle MOREAU Lidia CONCEPTION Frantz MACQUERON
		DDTM 13	Romain RUSH	Présent
Pêcheurs amateurs en eau douce : Fédérations de pêche amateur (4)	4 représentants de fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiues (AAPPMA) dont le cas échéant 1 représentant des pêcheurs amateur aux engins	FDPPMA 71	Georges GUYONNET	excusé
		FDPPMA 30	Vincent RAVEL	Présent
		FDPPMA 26	Jean-Claude MONNET	Présent
		FDPPMA 13	Luc ROSSI	Présent
Pêcheurs professionnels en eau douce : Associations de pêche professionnelle (4)	4 représentants des associations départementales ou interdépartementales agréées de pêcheurs professionnels en eau douce	AAIPPED des Lacs Alpins	Jean-François DAGAND	Pouvoir à Nicolas COURBIS
		AAIPPED Rhône-Aval-Méditerranée	Nicolas COURBIS	Présent
		AAIPPED Rhône-Aval-Méditerranée	Mathieu CARDONA	Pouvoir à Nicolas COURBIS
		AAIPPED Saône, Doubs et Haut-Rhône	Florestan GIROUD	Présent
Marins-pêcheurs professionnels (3)	3 représentants des marins pêcheurs professionnels exerçant leur activité dans la zone comprise entre la limite	CRPMEM PACA	Jean-Claude BENOIT	Présent
		CRPMEM Occitanie	Jean-Baptiste GAUBERT	-

	de salure des eaux et les limites transversales de la mer			
		CRPMEM PACA	Jonathan PILATO	-
Propriétaire riverain (1) : conservatoire du littoral PACA	~~Désignés par le président~~ Désigné par le préfet de région, président du COGEPOMI	Conservatoire du littoral, délégation de rivages Languedoc-Roussillon	Délégué LR Cédric BOHUN	-
CONSEIL DEPARTEMENTAL (2)	Désignés par leur assemblée respective (facultatif) mais voix délibératives	Conseil départemental 13	M. Yves VIDAL	Excusé
		Conseil départemental 34	Mme Jacqueline MARKOVIC	Excusée
CONSEIL REGIONAL (2)		Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	M. Xavier ODO	-
		Conseil régional PACA	M.Christophe MADROLLE	-
A titre consultatif	**OFB**	OFB, délégué régional	Valérie LE BOURG	Représentée par Dominique Beaudou OFB PACA - excusée Nicolas Marc OFB Occitanie
A titre consultatif	**IFREMER**	IFREMER	Christophe BRACH-PAPA	-
A titre consultatif	**RRGMA**	Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques en PACA	Corinne ROEHLLY	-
Personnes qualifiées de la Commission technique (CT) du COGEPOMI	Non fixées par les textes	EDF	Cyril CHAIGNON	Présent
		CNR	Eric DIVET Marie BAEREZ	Marie BAEREZ
		MRM	Pierre CAMPTON	Présent
		Agence de l'eau	Hélène MICHAUX	-

- **17** membres délibératifs présents ou ayant donné pouvoir sur 24 membres délibératifs, le quorum est atteint
- Ont également assisté à la séance :
  - M. Nicolas Stolzenberg, CONAPPED
  - M. Valentin Lonni, CNPMEM
  - Mme Laura Buchet, CRPMEM PACA
  - Mme Aurélie Carrié, CRPMEM Occitanie
  - Céline Morcel BE Citadia en charge de l'évaluation environnementale du PLAGEPOMI